



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 20828

Texte de la question

M. Daniel Goldberg attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale concernant les inquiétudes quant à l'avenir des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED). C'est pour répondre aux besoins particuliers d'élèves en difficulté que les RASED ont été créés. Les RASED ont pour mission d'assurer, sur le temps scolaire, et, en étroite collaboration avec les enseignants, des actions de prévention et de médiation. Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté est constitué de trois catégories professionnelles : d'enseignants spécialisés chargés de l'aide pédagogique, d'enseignants spécialisés chargés de l'aide rééducative et enfin de psychologues. La question de la difficulté scolaire et la réussite de tous les élèves doivent être les préoccupations premières des acteurs et partenaires de l'école. Face à ces problématiques, le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté est un dispositif efficace qui mène un travail en profondeur auprès d'enfants rencontrant des difficultés scolaires mais aussi familiales. À ce titre, ce dispositif ne peut être réduit à du soutien scolaire. Les RASED doivent être maintenus et renforcés dans toutes leurs dimensions affectives, psychologiques, relationnelles et sociales. Pour que ce travail de prévention et de médiation puisse continuer dans les écoles de notre République, il demande le maintien et le renforcement du dispositif RASED dans sa globalité et sa spécificité.

Texte de la réponse

La durée de l'enseignement scolaire dans le premier degré est désormais fixée à 24 heures hebdomadaires dispensées à tous les élèves auxquelles s'ajoutent 2 heures au maximum d'aide personnalisée en très petits groupes pour les élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages. Ces deux heures, dégagées dans l'emploi du temps des enseignants, viennent renforcer l'action des maîtres et la différenciation pédagogique qu'ils mettent en oeuvre dans la classe dans le cadre des PPRE (programmes personnalisés de réussite éducative) avec, le cas échéant, la participation d'autres maîtres, notamment les enseignants spécialisés des RASED (réseaux d'aide aux élèves en difficulté). Il s'agit de proposer une réponse adaptée à chaque élève. Dans ce nouveau contexte, le rôle des enseignants qui exercent dans les RASED devra évoluer. Il conviendra notamment que l'action de ces personnels soit mieux centrée sur les écoles où le nombre et la nature des difficultés rencontrées par les élèves sont plus importants qu'ailleurs.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Goldberg](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20828

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 avril 2008, page 3175

Réponse publiée le : 20 mai 2008, page 4224